

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2019

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le lundi 4 février 2019 à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SON PRÉSENT

M. le maire	Jean-Roland Lebrun
MM. les conseillers	Clément Gauthier
	Jeannot Marquis
	Julien Ouellet
	Marcel Gauthier

Mme les conseillères	Johanne Thibault
	Josée Marquis

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Anick Hudon
---	-------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Jean Roland Lebrun ouvre la séance 19h31 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

RÉSOLUTION #2019-25

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE, les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour:

- 1) Ouverture de la séance;
- 2) Adoption de l'ordre du jour;
- 3) Approbation des procès-verbaux ;
- 4) Présentation des comptes;
- 5) Engagement de crédit (dépenses);
- 6) M Marc Lussier, ingénieur est autorisé à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement;
- 7) Panneau endommagé;
- 8) Autorisation de prendre un arpenteur pour établir la description technique du droit de passage avec le propriétaire soit Madame Liette Lebreux;
- 9) Entente de droit de passage pour la piste de ski de fond et raquette;
- 10) Projet d'énoncé de vision stratégie de la MRC de La Matanie;
- 11) Résolution pour la différence de la remorque;
- 12) Opposition à la loi sur l'enregistrement des armes à feu du Québec;
- 13) Embauche de Mme Jeanne-Mance Gauthier pour remplacer Mme Françoise St-Pierre en congé de maladie;
- 14) Demande de subvention auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité Durable et de l'Électrification des Transports dans le cadre du « Programme d'aide à la voirie locale-volet-projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)-année 2019 »;
- 15) Période de questions;
- 16) Fermeture de la séance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-26
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 JANVIER 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-27
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 29 JANVIER 2019

La directrice générale et secrétaire-trésorière Anick Hudon dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2019 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-28
APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES ET DES SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME

Il est proposé par M. le conseiller Clément Gauthier et résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Adelme approuve la liste des comptes à payer au montant de soixante-cinq mille neuf cent cinquante et vingt-cinq cents (65 950.25\$) et les salaires payés au montant de douze mille cinq cents un et soixante-deux cents (12 501.62\$).

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-Adelme, représentant un grand total de soixante-dix-huit mille quatre cent cinquante et un et quatre-vingt-sept cents (78 451 .87\$).

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée, Anick Hudon, DMA, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

RÉSOLUTION #2019-29
MONSIEUR MARC LUSSIER INGÉNIEUR EST AUTORISÉ À SIGNER TOUTE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET AU MINISTRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS EN VERTU DE LA LOI SUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DE LA FAUNE ET À SIGNER TOUS LES DOCUMENTS, EXIGÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 115.8 DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gauthier d'autorisé Monsieur Marc Lussier, ingénieur à signer toute demande d'autorisation ou d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-30
PANNEAU ENDOMMAGÉ

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-René-de-Matane avise la Municipalité de Saint-Adelme que le panneau de limite de territoire situé à la limite Saint-Adelme/Saint-René-de-Matane a été endommagé;

CONSIDÉRANT QUE, le bris aurait été causé lors du déneigement du chemin par notre équipe de déneigement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Julien Ouellet et résolu de réparer le panneau dès que la température sera plus clémente.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-31
AUTORISATION DE PRENDRE UN ARPENTEUR POUR ÉTABLIR LA DESCRIPTION TECHNIQUE DU DROIT DE PASSAGE AVEC LE PROPRIÉTAIRE SOIT MADAME LIETTE LEBREUX

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Adelme a demandé deux soumissions pour l'arpentage à faire relativement à la réfection de la conduite d'égout et la déclaration à la C.P.T.A.Q.;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Marc Michaud a soumissionné 1 500\$ plus les taxes, livraison trois semaines après adjudication;

CONSIDÉRANT QUE, Monsieur Allan Blais a soumissionné à 2 100\$ plus les taxes, livraison fin février;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis et résolu de prendre la soumission à Monsieur Jean-Marc Michaud au montant de 1 500\$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-32
ENTENTE DE DROIT DE PASSAGE POUR LA PISTE DE SKI DE FOND ET RAQUETTE

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme, à l'aide de nombreux bénévoles vont ériger une piste de ski fond et raquette;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme est responsable du sentier de ski de fond et raquettes;

CONSIDÉRANT QUE, le réseau de sentiers sera rattaché du point de départ le bâtiment Telus et passera sur le terrain de Monsieur Goerges-Eugène Thibeault et de Madame Renée Gagné du 75, rue Principale, sur le terrain à Monsieur Bruno Gagné 183, 6^e Rang Est, sur le terrain de Monsieur Benoît Marquis et Madame Édith Gagné canton Ste-Félicité rang 05 Partie du lot 381, sur le terrain à Madame Diane Bouchard 19, 5^e Rang Est et sur le terrain à Monsieur Jean-Guy Imbeault et Madame Jocelyne Gagné canton Ste-Félicité rang 05 Partie du lot 380;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires accordent un droit de passage, autorisant ainsi la circulation ou l'accès, dans les limites de l'assiette de droit de passage, afin de pratiquer le ski de fond et la raquette et la randonnée pédestre;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires autorisent la circulation sur leur propriété ci-haut décrite. La municipalité dégage ceux-ci de toute responsabilité sur le sentier en cas d'accident et de dommage qui se produirait pendant la période d'utilisation visée par cette entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis d'autoriser, M. le maire Jean-Roland Lebrun et Mme Anick Hudon directrice générale et secrétaire-trésorière à signer l'entente de droit de passage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-33
PROJET D'ÉNONCÉ DE VISION STRATÉGIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 2.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, des copies certifiées conformes de la résolution d'adoption et du projet d'énoncé de vision stratégique de notre MRC, La Matanie 2030;

CONSIDÉRANT QUE, suite à la réception du projet, la municipalité bénéficie d'une période de 120 jours pour nous transmettre vos commentaires sous la forme d'un avis, lequel doit être exprimé par résolution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme la conseillère Josée Marquis et résolu que le conseil n'a aucun commentaire. La Municipalité de Saint-Adelme ne demande pas la tenue d'une assemblée publique de consultation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-34

RÉSOLUTION POUR LA DIFFÉRENCE DE LA REMORQUE

COINSIDÉRANT QUE suite à des recommandations il appert d'ajouter une roue de secours deux ensembles de courroies pour attacher et un pied sur roulette;

EN CONSÉQUANCE, il est proposé par M. le conseiller Jeannot Marquis et résolu de faire l'ajout nécessaire au montant total pour la remorque de 4 599.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-35

OPPOSITION À LA LOI SUR L'ENREGISTREMENT DES ARMES À FEU DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'ex-premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, a forcé en juin 2016 la création du registre SIAF (Service d'inscription des armes à feu du Québec) en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT QUE la loi sur l'immatriculation des armes à feu sans restriction du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'implantation de ce registre (17 millions de dollars pour la mise en place et 5 millions de dollars annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT QUE le SIAF tend à démoniser les armes à feu et les propriétaires honnêtes possédant les permis fédéraux requis, mais laisse complètement de côté les criminels se procurant des armes sur le marché noir;

CONSIDÉRANT QU'en date du 20 décembre 2018, soit un mois avant la date butoir, 82% des armes québécoises (1.6 million) ne sont toujours pas inscrites au registre;

CONSIDÉRANT QUE projet SIAF risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu, qui est passé de 2 millions de dollars à 2 milliards de dollars, vu les faibles résultats jusqu'à maintenant;

CONSIDÉRANT QUE l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être beaucoup mieux utilisées; en santé mentale par exemple;

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gauthier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adelme exprime sa solidarité avec les chasseurs, les tireurs sportifs, les collectionneurs et les citoyens qui jugent ce registre intrusif et inefficace.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adelme demande au gouvernement du Québec de soutenir concrètement les initiatives contre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales.

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Adelme propose au gouvernement du Québec de mettre en place des programmes d'information et d'éducation afin d'enrayer la stigmatisation des armes à feu et la démonisation de leurs propriétaires.

QUE copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique du Québec ainsi qu'au député de Matane-Matapédia.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-36

EMBAUCHE DE MME JEANNE-MANCE GAUTHIER POUR REMPLACER MME FRANÇINE ST-PIERRE EN CONGÉ DE MALADIE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault d'embaucher Mme Jeanne-Mance Gauthier pour remplacer Mme Françoise St-Pierre en congé de maladie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

RÉSOLUTION #2019-37

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU « PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-VOLET-PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)-ANNÉE 2019 »

CONDIRÉRANT QUE la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

CONSIDÉRANT QUE les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Thibault et résolu :

QUE la municipalité demande au député de Matane-Matapédia, M. Pascal Bérubé, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux d'asphaltage sur le tronçon du 6e Rang Est de la municipalité;

QUE la municipalité fasse parvenir une liste sommaire des travaux d'entretien du 6e Rang Est de la municipalité pour l'année 2019 ainsi que leurs coûts;

QUE ladite liste soit annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

RÉSOLUTION #2019-38

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère, Madame Johanne Thibault, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 4 février 2019, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h55 .

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Jean-Roland Lebrun, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Roland, maire

Anick Hudon, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière